Projet pédagogique

Pause Méridienne

Année scolaire 2026-2027

1. Présentation

a. *Préambule*

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité.

Elle se déroule de 11h30 à 13h20 pour l'école Pauline Kergomard et de 12h à 13h35 pour l'école Jean Macé les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. C'est un temps propice pour les enfants à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de tolérance, de mixité et de laïcité.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme. Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants. La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation. Les activités proposées se construisent autour des objectifs pédagogiques décidés collectivement par l'équipe, en lien avec le projet éducatif municipal enfance-jeunesse.

Le projet pédagogique est l'outil de référence qui permet à chacun de comprendre le fonctionnement du temps méridien ainsi que les intentions éducatives liées aux besoins des enfants : la composition de l'équipe, ses objectifs, les différentes missions des agents, l'organisation des différents services, les activités proposées, les règles de vie. Le projet pédagogique intègre aussi une évaluation qui doit permettre de faire des bilans réguliers, d'ajuster si besoin et de continuer à l'améliorer au fil du temps. Le projet pédagogique du temps méridien est centré sur l'écoute des besoins et le respect du rythme des enfants.

Il s'inscrit en adéquation avec l'environnement :

- Le public : les enfants de 3 à 11 ans
- Les ressources humaines, financières et matérielles
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe : temps de réunions et de concertation réguliers qui permettent de faire vivre le projet pédagogique tout au long de l'année, d'échanger sur les pratiques et les moyens de régulation en cas de problème, mais aussi des temps de cohésion d'équipe.

1.2 Organisateur du projet :

La mairie de Vimy est l'organisateur du projet. Afin de développer l'aspect éducatif durant ces temps et de répondre aux besoins des enfants, la commune de Plouguerneau met à disposition différents moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, pendant le temps du repas et le temps d'animation, les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité du personnel communal affecté à ce service.

Mairie de Vimy
2 rue Rouget de Lisle
62580 VIMY

1.3 Composition de La structure « les Castors Gourmands »

- Un réfectoire dont la capacité est de 120 enfants et agents compris par service
- Des toilettes adaptés pour les élémentaires et les maternels mais aussi un toilette PMR
- Un bureau dans lequel est installé deux armoires une à pharmacie et une armoire contenant les fiches sanitaires des enfants mais aussi les PAI
- Deux salles périscolaires dont le mobilier est adapté aux différents âges. Une salle est réservée aux enfants des classes de maternelles et une aux enfants des classes élémentaires.

1.4 Organisation de la pause méridienne :

Le temps méridien se déroule de 11h30 à 13h20 pour l'école Pauline Kergomard et de 12h00 à 13h35 pour l'école Jean Macé le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il est organisé en deux services :

- Le repas
- Les temps d'animation

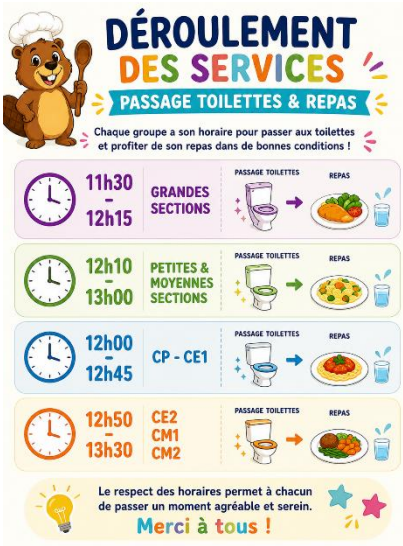

Les temps d'animation auront lieu dans différents espaces :

- **Deux salles périscolaires « les castors gourmands »** (une pour les maternels et une pour les élémentaires) : elles sont occupées sur différents temps d'accueil des enfants lors de la restauration scolaire mais aussi lors des CAP (Centre d'Accueil Périscolaire). Elles sont utilisées pour toutes activités créatives, d'expression, de construction, jeux d'imitation…

- **La salle de motricité à l'école maternelle Kergomard** réservé aux enfants de l'école Kergomard. Elle est utilisée pour des jeux collectifs, des activités d'expressions…

- **L'espace Nelson Mandela**, qui est utilisé également pour les CAP, il est occupé lors de la pause méridienne pour toutes activités physiques qui ne peut être réalisé en extérieur.

1.5. Le public accueilli

- Des enfants de l'école maternelle âgés entre 3 et 6 ans : en moyenne 75 enfants
- Des enfants de l'école élémentaire âgés entre 6 et 11 ans : en moyenne 120 enfants

Effectif sur l'année 2025/2026, cet effectif risque fortement d'être en hausse car beaucoup d'inscription on eu lieu en fin d'année scolaire.

Age	Besoins affectifs	Besoins psychologiques et cognitifs
3 à 5 ans (Maternelle)	Sentiment de sécurité. Attachement à des adultes bienveillants. Encouragements. Rituels rassurants. Développement de la confiance en soi	Jeu libre ou d'imitation. Développement du langage. Découverte des règles simples. Apprentissage de l'autonomie. Expression des émotions. Développement de l'imaginaire
6 à 8 ans (CP-CE2)	Valorisation des réussites. Sentiment d'appartenance au groupe. Amitiés. Besoin d'être écouté et respecté. Cadre sécurisant	Comprendre les règles. Développer la logique. Curiosité. Responsabilisation progressive. Développement de l'attention et de la concentration. Apprentissage de la coopération
9 à 11 ans (CM1-CM2)	Reconnaissance de leurs compétences. Besoin de confiance. Relations entre pairs importantes. Respect de leur parole. Accompagnement vers l'autonomie	Construction de l'identité. Développement de l'esprit critique. Besoin de responsabilités. Participation aux décisions. Gestions des émotions. Développement du raisonnement et de l'autonomie

Quel que soit l'âge, les enfants ont des besoins de :

- Être en sécurité physiquement et affectivement,
- Être respecté dans leur rythme,
- Jouer et expérimenter,
- Être écoutés et considérés,
- Développer leur autonomie progressivement,
- Evoluer dans un cadre avec des règles claires, justes et bienveillante.

1.6. Les moyens humains

L'animation, l'encadrement et l'accompagnement des enfants sur le temps méridien sont mis en œuvre par une équipe d'agents de restauration, d'Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), d'agents technique et d'animateurs aux compétences et missions diverses.

Les rôles et missions des agents

Ils sont répartis en deux équipes :

- **Une équipe restauration** dont les missions sont : la réception et la vérification de la livraison ; le dressage des tables, l'entretien de la restauration scolaire (sanitaires, salles périscolaires, réfectoire) et la plonge.
- **Une équipe d'animation** : Elle prend en charge les enfants dès la fin de la classe, s'assure de son bien-être physique et psychologique. Fait évoluer les enfants dans un cadre sécurisant et met en place des activités en cohérence avec les différents projets d'école afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique sur les différents temps d'accueil de l'enfant.

L'équipe d'animation est composée de :

Nom	Prénom	Diplômé	Non diplômé	Cycle	Fonction
Delsaux	Stéphanie	X		Maternelle+ élémentaire	Responsable
Lallart	Adrien	X		Maternelle+ élémentaire	Responsable adjoint (absence du responsable)
Six	Benoit	X		Elémentaire	Animateur
Fraise	Nathalie	X		Elémentaire	Animatrice
Fofana	Abou	X		Elémentaire	Animateur
Dierckens	Enzo	X		Elémentaire	Animateur
Cornuel	Nell	X		Elémentaire	Animateur
Hédin	Lilou	X		Maternelle	Animatrice
Berlemont	Cathy	X		Maternelle	ATSEM
Potel	Marie Claude	X		Maternelle	ATSEM
Tal	Noémie	X		Elémentaire	Animatrice
Delepierre	Coralie	X		Elémentaire	Animatrice
Dupayage	Anne Sophie		X	Elémentaire	Agent
Lejosne	Corinne		X	Elémentaire	Agent renfort
Bacot	Marie Paule		X	Elémentaire	Agent renfort
Meru	Martine		X	Maternelle	Agent renfort
Gengembre	Isabelle		X	Maternelle	Agent
Debray	Nelly		X	Elémentaire	Agent renfort
Richard	Christine		X	Elémentaire	Agent renfort
?*	?	X		Maternelle	Animateur(rice)

*En attente de recrutement

Rappel des taux d'encadrement **avec le PEDT** :

- 1 animateur pour 14 enfants de **moins de 6 ans** ratio ave 6 animateurs diplômés et 1 animateur non diplômé nous pouvons accueillir 70 enfants maximum
- 1 animateur pour 18 enfants de **plus de 6 ans** ratio avec 7 animateurs diplômé et 1 non diplômé (1 animateur non diplômé pour 4 animateurs diplômés) soit 144 enfants maximum

L'équipe de restauration :

Nom	Prénom
Wallard	Valérie
Obert	Yvette
Flahaut	Virginie

L'organisation du temps de travail :

L'équipe d'animation se réuni tous les deux mois afin de faire le point sur différentes problématiques rencontrées mais aussi pour élaborer la programmation suivante.
Si nécessaire, des dates de réunions peuvent être rajoutées.

Calendrier des réunions début d'année scolaire 2026/2027 :

Date	Heure	Lieu
31/08	A définir	Nelson Mandela
17/09	14h	Castors Gourmands
3/12	14h	Castors Gourmands

De nouvelles dates seront prochainement programmées.

2. Les objectifs pédagogiques :

⟹ Favoriser le bien être sur le temps du repas *Faire du repas un moment agréable, convivial et éducatif.*

➢ **En améliorant les conditions d'accueil au restaurant scolaire.**

Comment ?

✓ **Réduire le bruit.** En faisant entrer les enfants dans le calme et par table. Mais aussi en mettant en place différente méthode pour limiter les nuisances sonores.

➢ **Prendre en compte le rythme de l'enfant**

✓ Permettre aux plus petits de prendre le temps de manger à leur rythme en allongeant le temps du repas si besoin

En sensibilisant les enfants aux menus

✓ **Afficher les menus de la semaine** et permettre aux enfants de choisir une fois par trimestre un menu en accord avec notre prestataire API

⟹ Eduquer au goût et réduire le gaspillage alimentaire

➢ En favorisant la découverte des aliments

- ✓ Amener l'enfant à goûter sans le forcer
- ✓ Réaliser des animations autour de l'alimentation (ex : jeu Nutrissimo)

➢ Rendre les enfants autonomes lors du temps du repas

- ✓ Instaurer des responsables de table que change chaque jour (mise en place de la table, débarrassage, gestion du bruit à leur table, propreté, politesse…)
- ✓ En triant les déchets

⟹ Favoriser le vivre ensemble autour des principes de citoyenneté, de laïcité et de mixité

➢ En permettant une mixité au sein des différents espaces et sur les temps d'animation

- ✓ Mises en place d'activités et des jeux adaptés à chacun dans différents espaces (exemples jeux collectifs dans la cour de l'école ou à l'espace Nelson Mandela, les activités créatives dans une salle périscolaire adapté à l'âge des enfants)
- ✓ Mise en place d'un planning par semaine qui sera affiché et porté à la connaissance des enfants et des familles

➢ En soutenant l'apprentissage du vivre ensemble, de la laïcité et la citoyenneté

- ✓ Respecter la **Charte de vie commune** aux différents temps d'accueil de l'enfant
- ✓ (Périscolaire, Restaurant scolaire et centre de loisirs) réaliser avec les enfants,
- ✓ Organiser des ateliers en lien avec la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble : ateliers de sensibilisation au handicap, à l'environnement…

⟹ Assurer une continuité éducative et pédagogique entre les différents temps d'accueil de l'enfant

➢ En prenant connaissance des différents projets d'écoles et de leurs axes de travail

- ✓ Mise en place d'une réflexion partagée sur le cadre, les règles et les consignes entre l'école, le périscolaire, la pause méridienne et l'extrascolaire.
- ✓ Favoriser des activités permettant à l'enfant d'approfondir ses connaissances en lien avec le travail effectué à l'école.
- ✓ Harmoniser l'accueil des enfants

Charte de fonctionnement Restauration scolaire « Les Castors Gourmands »

Les castors gourmands, un temps pour chacun, du plaisir pour tous

Préambule :

La restauration scolaire « Les castors gourmands » est un service municipal destiné à accueillir les enfants scolarisés à l'école maternelle Kergomard et à l'école élémentaire Jean Macé.

L'accueil des enfants se fait dans un cadre sécurisé, bienveillant et convivial. Le temps du repas doit être considéré comme un moment éducatif favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité, le respect des autres, l'autonomie et la découverte alimentaire.

Cette charte définit les modalités de fonctionnement du service ainsi que les droits et devoirs de chacun.

I. Les horaires de fonctionnement :

- **Ecole Maternelle Kergomard :**
  - Accueil des enfants : 11h30-13h20
- **Ecole élémentaire Jean Macé**
  - Accueil des enfants : 12h-13h35

Les horaires doivent être respectés afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Les agents en charge des enfants de l'école maternelle doivent arriver à 11h25 afin de prendre connaissance de la liste des enfants inscrit au restaurant scolaire.

Les agents en charge des enfants de l'école élémentaire Jean Macé doivent arriver à 11h55 afin de prendre connaissance de leur liste.

II. Responsabilité :

- **Ecole Maternelle Kergomard**

  Les enfants sont pris en charge par les agents municipaux dès leur sortie de classe. L'appel se fait dans la classe et les enfants restent sous la responsabilité des agents jusqu'à leur retour auprès des enseignants soit de 11h30 à 13h20.

- **Ecole élémentaire Jean Macé**

Les enseignants font l'appel le matin des enfants qui mangent à la cantine, la liste est ensuite affichée à l'extérieur de la classe afin que la responsable puisse voir s'il y a un absent ou un enfant en plus.
L'appel est ensuite fait par l'agent qui informe la responsable de la restauration scolaire de toutes absences ou de tout oubli d'inscription.
Pour tout oubli d'inscription la responsable appel la famille afin de l'informer de l'oubli. La famille a le choix soit elle vient récupérer son enfant soit l'enfant reste à la cantine est une majoration est alors appliquée car le repas n'était pas commandé.
Les agents assurent ensuite l'accompagnement des enfants vers les toilettes puis vers le réfectoire.
Les enfants sont placés sous l'autorité des agents durant toute la pause méridienne soit de 12h à 13h35.
A l'ouverture de la grille qui s'effectue à 13h35, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'enseignant présent dans la cour.

Afin de connaitre le nombre exact d'enfant présent dans le réfectoire et en fonction des différents services (cf tableau ci-dessous), les listes seront remises à la responsable qui aura la charge de les mettre dans une pochette et d'inscrire le nombre d'enfant présent au moment du repas.

Il est important de rappeler que tout enfant récupéré par l'un de ses responsables légaux durant la pause méridienne doit remplir et signer une décharge.
Cette décharge est ensuite remise à la responsable.

III. Le déroulement

<u>Horaires pour la restauration scolaire :</u>

Le repas est organisé dans le respect :

- De l'hygiène et de la sécurité
- Du rythme de chaque enfant
- De l'équilibre et de la découverte alimentaire
- Des règles de collectivité

Il est essentiel que les enfants goûtent le repas proposé mais il est interdit de les forcer à manger.

<u>Les temps d'activité :</u>

Le temps d'activité a pour objectif d'offrir aux enfants un moment de détente et de découverte après ou avant le repas.

Les activités proposées seront mises sur un planning et portées à la connaissance des enfants mais aussi des familles.

Certaines activités se feront sur inscription car les places seront limitées par séance.

Voici une liste d'activités pouvant être proposés :

- Activités calme (lecture, coloriage, jeux de société, dessin…)
- Activités créatives
- Jeux collectifs
- Activités sportives adaptées

Ces activités ont pour objectifs le :

- Développement des compétences sociales
- Respect des règles de vie collective
- Favoriser la coopération entre les enfants
- Développement de l'autonomie de l'enfant

Ces temps seront organisés dans le respect du rythme de **chaque enfant** et repose sur le libre choix, afin de favoriser l'autonomie, la socialisation et le vivre ensemble.

Les animateurs proposeront aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant.

IV. Règles de vie

Chaque enfant s'engage à :

- Respecter les autres enfants et adultes ;
- Utiliser un langage respectueux ;
- Prendre soin du matériel et des locaux mis à disposition ;
- Goûter les aliments proposés sans obligation de terminer son assiette ;
- Rester assis pendant le repas sauf autorisation de l'adulte ;
- Respecter les consignes données par les agents.

Une charte de vie sera élaborée avec les enfants en début d'année scolaire.

Il est important qu'ils participent à la création de cette charte qui les engagera toute au long de l'année scolaire.

V. Rôle des familles

Les familles s'engagent à :

- Respecter les règles de la restauration scolaire ;
- Signaler toute allergie ou tout problème de santé nécessitant une prise en charge particulière (PAI) ;
- Informer le service de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur l'accueil de leur enfant.

VI. Rôle du personnel

Le personnel municipal s'engage à :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants ;
- Garantir un accueil bienveillant, équitable et sécurisant ;
- Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie ;
- Veiller au respect des règles de vie ;
- Favoriser un climat serein pendant le repas ;
- Etablir un planning d'activités adaptées aux enfants accueillis.

VII. Discipline

Tout comportement ne respectant pas les règles de vie, mettant en danger la sécurité d'autrui ou perturbant gravement le fonctionnement du service pourra faire l'objet de :

VIII. Entrée en vigueur de cette charte

La présente charte s'applique à l'ensemble des enfants fréquentant la restauration scolaire « Les castors gourmands », à leurs familles ainsi qu'aux personnels encadrants.

Signature de l'enfant Signature du responsable légale

(Précédé de la mention lu et approuvée)